



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS, RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS. LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

AIDER LES JEUNES À TROUVER UN PREMIER EMPLOI : L'ARPE

NOUVELLE AIDE

LE DIAGNOSTIC

Si le diplôme est un facteur déterminant de l'insertion professionnelle des jeunes, l'obtention d'un premier emploi s'avère souvent longue et complexe. En moyenne, les jeunes diplômés doivent envoyer 9 candidatures et attendent 5 mois pour décrocher leur premier emploi. Si près de 1 jeune sur 2 trouve son premier poste en moins de 2 mois, 16% patientent 10 mois et plus. La loi Travail, adoptée le 20 juillet 2016, a donc créé une Aide à la Recherche du Premier Emploi (ARPE) pour les jeunes diplômés.

LA MÉTHODE

Après les premières manifestations hostiles au projet de loi travail, un accord a été trouvé entre le gouvernement et les organisations étudiantes et lycéennes (l'UNEF, l'UNL, la Fidl, la Fage, etc.) sur onze mesures en faveur de la jeunesse, au premier rang desquelles ce dispositif financier d'accompagnement vers l'emploi.

QUI EST CONCERNÉ ?

Avoir moins de 28 ans et être diplômé depuis moins de 4 mois à la date de la demande. Le dispositif concerne aussi bien les diplômés de l'enseignement scolaire et supérieur qui bénéficient d'une bourse; les diplômés de l'enseignement supérieur par la voie de l'apprentissage disposant de peu de ressources (condition de ressources équivalentes à celles permettant de bénéficier des bourses de l'enseignement supérieur); les diplômés du CAP agricole, du baccalauréat professionnel, du baccalauréat technologique, du brevet des métiers d'art, du brevet professionnel ou brevet professionnel agricole, du brevet de technicien.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

20 juillet 2016, adoption de la loi Travail.
22 août, ouverture des demandes de l'ARPE.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Le gouvernement a fait de la jeunesse sa priorité. Conscient à la fois de la difficulté de trouver un emploi et de la précarité dans laquelle évoluent de nombreux jeunes, il a choisi de faciliter la transition entre la fin de leurs études et leur insertion dans le monde professionnel. Pour les diplômés modestes, les difficultés subsistent en effet bien au-delà du terme de leur parcours scolaire et universitaire. Ce sont ces inégalités que le gouvernement a souhaité corriger par l'intermédiaire de cet accompagnement financier.

ÉLÉMENTS CLÉS

MISE EN ŒUVRE DÈS LA RENTRÉE 2016, L'ARPE CONSISTE EN UN SOUTIEN FINANCIER VERSÉ PENDANT QUATRE MOIS, SOUS FORME :

- ▶▶ **D'UNE AIDE MENSUELLE DE 200 EUROS** pour les diplômés de l'enseignement scolaire à finalité professionnelle (CAP, baccalauréat professionnel, baccalauréat technologique), qu'ils soient boursiers ou apprentis disposant de peu de ressources;
- ▶▶ **D'UNE PROLONGATION DE LA BOURSE SUR CRITÈRES SOCIAUX** perçue au cours de la dernière année d'études (de 100 euros à 550 euros par mois) pour les diplômés de l'enseignement supérieur;
- ▶▶ **D'UNE AIDE MENSUELLE DE 300 EUROS** pour les diplômés de l'enseignement supérieur par l'apprentissage disposant de peu de ressources.

QUELS RÉSULTATS ?

Il est possible de candidater à cette nouvelle aide à l'emploi depuis le 22 août.

Cela concerne les **56 000 TITULAIRES D'UN CAP OU D'UN BAC PROFESSIONNEL** qui arrivent sur le marché du travail ainsi que les **70 000 JEUNES DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR** (BTS, DUT, licence, licence pro, master 2 et diplômés d'une école d'ingénieurs) qui étaient boursiers sur critères sociaux durant leur dernière année d'études.

On donc estime que **126 000 JEUNES DIPLÔMÉS POURRAIENT PERCEVOIR CETTE AIDE À LA RENTRÉE 2016**. En six semaines ce sont déjà 21 000 jeunes qui ont fait la demande de l'ARPE, soit près de 17%.

ACCÈS À L'EMPLOI
JEUNES
PRIORITÉ

LE CONSTAT

EN MOYENNE, LES JEUNES DIPLÔMÉS DOIVENT ENVOYER



9 CANDIDATURES ET ATTENDENT

5
MOIS

POUR DÉCROCHER LEUR PREMIER EMPLOI

16%

PATIENTENT 10 MOIS ET PLUS

LA LOI TRAVAIL A DONC CRÉÉ UNE AIDE
À LA RECHERCHE DU PREMIER EMPLOI (ARPE)

DEPUIS ?

ADOPTION
DE LA LOI TRAVAILOUVERTURE DES
DEMANDES DE L'ARPE

OBJECTIFS

FACILITER LA TRANSITION ENTRE
LA FIN DES ÉTUDES ET L'INSERTION
DANS LE MONDE PROFESSIONNEL

COMMENT ?

POUR QUI ?

-28
ANSÊTRE DIPLÔMÉ DEPUIS MOINS DE 4 MOIS
À LA DATE DE LA DEMANDENOTAMMENT LES DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE ET SUPÉRIEUR BÉNÉFICIAIRES
D'UNE BOURSE, OU PAR VOIE D'APPRENTISSAGE
AVEC PEU DE RESSOURCE, AINSI QUE LES DIPLÔMÉS
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PROFESSIONNEL200
€▶ AIDE MENSUELLE DE 200 EUROS POUR LES
DIPLÔMÉS DES FILIÈRES PROFESSIONNELLES
(CAP, BACCALURÉAT PROFESSIONNEL,
BACCALURÉAT TECHNOLOGIQUE)

€

▶ PROLONGATION DE LA BOURSE SUR
CRITÈRES SOCIAUX (DE 100 EUROS
À 550 EUROS PAR MOIS) POUR LES
DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR300
€▶ AIDE MENSUELLE DE 300 EUROS POUR LES
DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
PAR L'APPRENTISSAGE DISPOSANT DE PEU
DE RESSOURCES

RÉSULTATS

126 000
JEUNES
DIPLÔMÉSPOURRAIENT PERCEVOIR
CETTE AIDE

À LA RENTRÉE 2016

EN 6 SEMAINES
CE SONT DÉJÀ21 000
JEUNES
DIPLÔMÉSQUI ONT FAIT LA DEMANDE
DE L'ARPE